



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

**BELLEGARDE**

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	26	29

QUESTION N°		
15-027		
OBJET		
DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU MAIRE		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
CONVOC. & AFFICHAGE		
24/03/15		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 31 mars 2015**

Le trente et un mars deux mille quinze, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

**Etaient présents :** Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Eric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

**Etaient absents :** Mmes et MM. Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Georgette ROUVRAY.

**Procurations :** de M. PANTEL à M. RIGAL, de M. SMAGGHE à M. MAZELLIER, de Mme ROUVRAY à M. BONHOMME.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est désignée secrétaire de séance Mme Stéphanie BOUSSAHA.

**Monsieur le Maire** présente au conseil municipal les dernières décisions prises par délégation.

- ☞ **Vu** l'article L 2122-22 du CGCT ;
- ☞ **Vu** la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal n° 14-036 du 22 avril 2014 ;
- ☞ **Considérant** l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation ;

**Le conseil municipal,**

**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, prend note des décisions suivantes :**

-  **N° FON/2015/002** – contrat de location de parcelles à M. Didier BARTOLI – D 1482 et 1483 « Carrière Torte » - Usage : Pâturage - Durée : 2 ans – prix : 150 €/an.
-  **N° FON/2015/003** – contrat de location de parcelles à M. Pierre TRINQUIER – C 805 806 et 809 « Giberte » – Usage : Pâturage - Durée : 2 ans – prix actualisé de 3% : 150,65 €/an.
-  **N° FON/2015/004** – Contrat de location de parcelles à Entreprise BOUSSEREN – C 796 « Giberte » - activité de concassage et de stockage de matériaux - durée 2 ans – prix de 900,70 €/an.
-  **N°DIR/2015/005** – Modification de la décision CAB/2009/008 concernant les régies de recettes et d'avances du service des Fêtes – Montant de l'avance : 15 000€ (au lieu de 10 000€) – Adresse : Hôtel de Ville, place Charles de Gaulle, 30127 Bellegarde.
-  **N°DIR/2015/006** – Tarifs des activités spécifiques extérieures de la Maison de jeunes – le 14 mars 2015 – Festival du jeu à Montpellier 4€/personne.
-  **N°DIR/2015/007** – Rétrocession de concession au cimetière communal – n°529 carré 3 n°36 – Demande de Mme NICOLET Suzy – prix initial de 2190€.

Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Bellegarde, le 31 mars 2015  
Le Maire,  
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

**BELLEGARDE**

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
<b>29</b>	<b>26</b>	<b>29-</b>

<b>QUESTION N°</b>		
<b>15-028</b>		
<b>OBJET</b>		
<b>S.M.E. G.</b>		
-		
<b>MODIFICATION DES STATUTS</b>		
<b>ONT VOTE</b>		
<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abs.</b>
26	0	3
<b>CONVOC. &amp; AFFICHAGE</b>		
24/03/15		
<b>DEPOT EN PREFECTURE</b>		
Le		
<b>PIECE JOINTE</b>		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 31 mars 2015**

Le trente et un mars deux mille quinze, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

**Etaient présents :** Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Eric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

**Etaient absents :** Mmes et MM. Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Georgette ROUVRAY.

**Procurations :** de M. PANTEL à M. RIGAL, de M. SMAGGHE à M. MAZELLIER, de Mme ROUVRAY à M. BONHOMME.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est désignée secrétaire de séance Mme Stéphanie BOUSSAHA.

**Monsieur le Maire** rappelle que la commune adhère au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG).

Il informe que par courrier en date du 23 février 2015 le Président du Syndicat a demandé aux collectivités membres de délibérer afin d'approuver la modification statutaire du SMEG du 2 février 2015.

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté du 5 août 2013 portant fusion du Syndicat Mixte à cadre Départemental d'Electricité du Gard et des Syndicats du Vistre et d'Uzès, pour créer le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard.


Pour tenir compte, d'une part, des compétences transférées des anciens syndicats primaires et, d'autre part, pour élargir le service rendu aux adhérents et compléter les dispositions relatives à la gouvernance du Syndicat Mixte d'Electricité, le Conseil syndical du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard a délibéré, à l'unanimité, sur la modification de ses statuts.

Ces derniers sont présentés à l'ensemble des conseillers municipaux.

Conformément à l'article L5211-20 du Code général des Collectivités territoriales, les membres doivent délibérer dans les trois mois suivant la notification de la délibération de l'assemblée ; à défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

**Le conseil municipal,**

**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :**

 **EMET un avis favorable** sur la modification statutaire ci-dessus présentée et entérine la délibération du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard du 2 février 2015.

Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Bellegarde, le 3 mars 2015

Le Maire,  
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

**BELLEGARDE**

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	26	29

QUESTION N°		
15-029		
OBJET		
ÉLECTION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
29	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
24/03/15		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2015

Le trente et un mars deux mille quinze, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

**Etaient présents :** Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Eric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

**Etaient absents :** Mmes et MM. Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Georgette ROUVRAY.

**Procurations :** de M. PANTEL à M. RIGAL, de M. SMAGGHE à M. MAZELLIER, de Mme ROUVRAY à M. BONHOMME.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est désignée secrétaire de séance Mme Stéphanie BOUSSAHA.

**Monsieur le Maire** expose au conseil que Mme Nathalie SIMONE, par courrier en date du 18 mars 2015, nous informe, d'une part, qu'elle renonce à siéger au sein du conseil d'administration du CCAS, et, d'autre part, que Madame Françoise DENIS est proposée pour la remplacer.

Monsieur le Maire rappelle :

- ☞ la délibération n°14-041 du 22 avril 2014 fixant le nombre de représentant au conseil d'administration du CCAS à six,
- ☞ la délibération n°14-042 du 22 avril 2014 par laquelle les représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS avaient été désignés, sur présentation d'une liste commune de candidats, élue par vote au scrutin secret.

Pour rappel :

- ⇒ **Claudine SEGERS**
- ⇒ **Marinette CANET**
- ⇒ **Adrien HERITIER**
- ⇒ **Olivier RIGAL**
- ⇒ **Martine BASTIDE**
- ⇒ **Nathalie SIMONE**

**Monsieur le Maire** propose donc à l'assemblée d'élire **Madame Françoise DENIS**, pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS en lieu et place de Madame Nathalie SIMONE, démissionnaire.

**Le conseil municipal,**

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après dépouillement des votes :**

- ☞ **Désigne** au scrutin secret **Madame Françoise DENIS** avec 29 voix, pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS en lieu et place de Madame Nathalie SIMONE.

Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Bellegarde, le 31 mars 2015

Le Maire,  
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD  
VILLE DE  
**BELLEGARDE**

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	26	29

QUESTION N°		
15-030		
OBJET		
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
29	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
24/03/15		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...  
et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2015

Le trente et un mars deux mille quinze, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

**Etaient présents :** Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Eric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

**Etaient absents :** Mmes et MM. Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Georgette ROUVRAY.

**Procurations :** de M. PANTEL à M. RIGAL, de M. SMAGGHE à M. MAZELLIER, de Mme ROUVRAY à M. BONHOMME.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est désignée secrétaire de séance Mme Stéphanie BOUSSAHA.

**Monsieur le Maire** expose au Conseil qu'au vu de la situation générale de la Commune, dont les résultats financiers continuent de s'améliorer, et de la fragilité du pouvoir d'achat des bellegardais, il est proposé au Conseil de ne pas augmenter les taux des impôts directs locaux pour l'exercice 2015.

**Le Conseil,**

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :**

 **Vote** les taux d'impositions suivants pour 2015 :

	Rappel des taux 2014	TAUX 2015
Taxe d'habitation	12,82 %	<b>12,82 %</b>
Foncier bâti	16,85 %	<b>16,85 %</b>
Foncier non bâti	61,74 %	<b>61,74 %</b>

Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Bellegarde, le 31 mars 2015

Le Maire,  
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD  
VILLE DE  
**BELLEGARDE**

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16  
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	26	29

QUESTION N°		
15-031		
OBJET		
AFFECTATION DU RESULTAT 2014		
-		
BP 2015		
-		
BUDGET PRINCIPAL		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
22	0	7
CONVOC. & AFFICHAGE		
24/03/15		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2015

Le trente et un mars deux mille quinze, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

**Etaient présents :** Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Eric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

**Etaient absents :** Mmes et MM. Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Georgette ROUVRAY.

**Procurations :** de M. PANTEL à M. RIGAL, de M. SMAGGHE à M. MAZELLIER, de Mme ROUVRAY à M. BONHOMME.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est désignée secrétaire de séance Mme Stéphanie BOUSSAHA.

Dans un premier temps, **Monsieur le Maire** rappelle au Conseil le résultat de clôture de la section de fonctionnement (excédent de 2 409 682.27 €) puis le résultat de clôture de la section d'investissement (résultat négatif de 1 313 493.00 €) du **budget principal 2014**.

Il expose ensuite que le solde des restes à réaliser en investissement fait apparaître un déficit de 109 427.46 €. Le déficit des restes à réaliser s'ajoute au déficit de clôture de la section d'investissement. Celui-ci représente donc un solde net d'exécution négatif de 1 422 920.46 €.

Il est donc nécessaire d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement en réserve d'investissement compte 1068 afin de couvrir ce besoin de financement (soit 1 422 920.46 €).

Monsieur le Maire propose donc l'affectation suivante du résultat 2014 à inscrire au budget primitif 2015 :

Excédent de fonctionnement reporté	Compte 002	<b>986 761.81 €</b>
Excédent de fonctionnement capitalisé en investissement	Compte 1068	<b>1 422 920.46 €</b>
Déficit d'investissement reporté	Compte 001	<b>1 313 493.00 €</b>



Dans un deuxième temps, Monsieur le Maire présente le projet de **budget primitif pour 2015 (budget principal)** qui s'équilibre comme suit en recettes et en dépenses:

Section de Fonctionnement	8 162 148.72 €
Section d'Investissement	5 532 742.26 €
	<b>13 694 890.98 €</b>

.../...

**Le Conseil,**

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :**

-  **Approuve** l'affectation du résultat de fonctionnement 2014 comme proposée.
-  **Vote** le budget primitif de 2015 par chapitre et opération tel qu'annexé.

*Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.*

*Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Bellegarde, le 31 mars 2015  
Le Maire,  
Juan MARTINEZ*





DEPARTEMENT DU GARD  
VILLE DE  
**BELLEGARDE**

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volonts
29	26	29

QUESTION N°		
15-032		
OBJET		
AFFECTATION DU RESULTAT 2014		
-		
BP 2015		
-		
BUDGET EAU		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
29	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
24/03/15		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2015

Le trente et un mars deux mille quinze, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

**Étaient présents :** Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Eric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

**Étaient absents :** Mmes et MM. Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Georgette ROUVRAY.

**Procurations :** de M. PANTEL à M. RIGAL, de M. SMAGGHE à M. MAZELLIER, de Mme ROUVRAY à M. BONHOMME.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est désignée secrétaire de séance Mme Stéphanie BOUSSAHA.

Dans un premier temps, **Monsieur le Maire** rappelle au Conseil le résultat de clôture de la section de fonctionnement (excédent de 141 482.45 €) puis le résultat de clôture de la section d'investissement (excédent de 53 073.22 €) du budget du **service de l'Eau 2014**.

Il expose ensuite que le solde des restes à réaliser en investissement fait apparaître un excédent de 38 447.16 € qu'il convient d'ajouter au résultat de l'année portant ainsi le solde de la section d'investissement à 91 520.38 €.

En conséquence, il convient de reporter en 2015 la totalité de l'excédent de fonctionnement 2014 en recettes de fonctionnement 2015 au 002 (soit 141 482.45 €) et l'excédent d'investissement 2014 en recettes d'investissement 2015 au 001 (soit 91 520.38 €).

Monsieur le Maire propose donc l'affectation suivante du résultat 2014 à inscrire au budget primitif 2015 :

Excédent de fonctionnement reporté	Compte 002	<b>141 482.45 €</b>
Excédent de fonctionnement capitalisé en investissement	Compte 1068	-
Excédent d'investissement reporté	Compte 001	<b>91 520.38 €</b>



Dans un deuxième temps, **Monsieur le Maire** présente le projet de budget primitif pour 2015 (budget eau), qui s'équilibre comme suit en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement	838 226.61 €
Section d'investissement	331 588.18 €
	<b>1 169 814.79 €</b>

.../...

**Le Conseil,**

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :**

-  **Approuve** l'affectation du résultat de fonctionnement 2014 comme proposée.
-  **Vote** le budget primitif 2015 du service de l'eau par chapitre tel qu'annexé.

*Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Bellegarde, le 31 mars 2015*  
Le Maire,  
Juan MARTINEZ





DEPARTEMENT DU GARD  
VILLE DE  
**BELLEGARDE**

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	26	29

QUESTION N°		
15-033		
OBJET		
AFFECTATION DU RESULTAT 2014		
-		
BP 2015		
-		
BUDGET ASSAINISSEMENT		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
29	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
24/03/15		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2015

Le trente et un mars deux mille quinze, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

**Etaient présents :** Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Eric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

**Etaient absents :** Mmes et MM. Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Georgette ROUVRAY.

**Procurations :** de M. PANTEL à M. RIGAL, de M. SMAGGHE à M. MAZELLIER, de Mme ROUVRAY à M. BONHOMME.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est désignée secrétaire de séance Mme Stéphanie BOUSSAHA.

Dans un premier temps, **Monsieur le Maire** rappelle au Conseil le résultat de clôture de la section de fonctionnement (excédent de 211 805.54 €) puis le résultat de clôture de la section d'investissement (excédent de 312 022.65 €) du budget du **service de l'Assainissement 2014**.

Monsieur le Maire explique ensuite que le solde des restes à réaliser en investissement fait apparaître un déficit de 143 671.56 €. Ce déficit vient donc en déduction de l'excédent de la section d'investissement qui représente alors un solde net d'exécution de 168 351 €.

En conséquence, il convient de reporter en 2015 la totalité de l'excédent de fonctionnement 2014 en recettes de fonctionnement 2015 au 002 (soit 211 805.54 €) et l'excédent d'investissement 2014 en recettes d'investissement 2015 au 001 (soit 168 351 €).

Monsieur le Maire propose donc l'affectation suivante du résultat 2014 à inscrire au budget primitif 2015 :

Excédent de fonctionnement reporté	Compte 002	<b>211 805.54 €</b>
Excédent de fonctionnement capitalisé en investissement	Compte 1068	- €
Excédent d'investissement reporté	Compte 001	<b>168 351.09 €</b>



Dans un deuxième temps, **Monsieur le Maire** présente le projet de budget primitif pour 2015 (budget assainissement), qui s'équilibre comme suit en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement	582 548.34 €
Section d'investissement	571 733.06 €
	<b>1 154 281.40 €</b>

.../...

**Le Conseil,**

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :**

-  **Approuve** l'affectation du résultat de fonctionnement 2014 comme proposée.
-  **Vote** le budget primitif 2015 du service de l'assainissement par chapitre tel qu'annexé.

*Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Bellegarde, le 31 mars 2015*  
Le Maire,  
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD  
VILLE DE  
**BELLEGARDE**

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	26	29

QUESTION N°		
15-034		
OBJET		
AFFECTATION DU RESULTAT 2014		
-		
BP 2015		
-		
BUDGET FETES/CULTURE		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
29	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
24/03/15		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		

Certifié exécutoire par le  
Maire, compte tenu de la  
réception en  
Préfecture le...  
et de la publication le ...

La présente délibération  
peut faire l'objet d'un  
recours pour excès de  
pouvoir devant le Tribunal  
administratif dans un délai  
de deux mois à compter de  
sa réception par le  
représentant de l'Etat et de  
sa publication ou de sa  
notification.

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2015

Le trente et un mars deux mille quinze, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

**Etaient présents :** Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Eric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

**Etaient absents :** Mmes et MM. Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Georgette ROUVRAY.

**Procurations :** de M. PANTEL à M. RIGAL, de M. SMAGGHE à M. MAZELLIER, de Mme ROUVRAY à M. BONHOMME.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est désignée secrétaire de séance Mme Stéphanie BOUSSAHA.



Dans un premier temps, **Monsieur le Maire** rappelle au Conseil Municipal que le résultat de fonctionnement du budget du service Fêtes et Culture de 2014 était un excédent de **30 326.03 €** et qu'il y a donc lieu de reporter ce résultat au compte 002 (recette de fonctionnement) du budget primitif 2015.

Dans un deuxième temps, Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif pour 2015 (budget Fêtes et Culture), qui s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

Section de fonctionnement	<b>290 739.68 €</b>
Section d'investissement	néant

**Le Conseil,**

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :**

-  **Approuve** l'affectation du résultat de fonctionnement 2014 comme proposée.
-  **Vote** le budget primitif 2015 du service Fêtes et Culture par chapitre tel qu'annexé.

Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Bellegarde, le 31 mars 2015

Le Maire,  
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD  
VILLE DE  
**BELLEGARDE**

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	26	29

QUESTION N°		
15-035		
OBJET		
VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
29	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
24/03/15		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		
Tableau		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...  
et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2015

Le trente et un mars deux mille quinze, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

**Etaient présents :** Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Eric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

**Etaient absents :** Mmes et MM. Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Georgette ROUVRAY.

**Procurations :** de M. PANTEL à M. RIGAL, de M. SMAGGHE à M. MAZELLIER, de Mme ROUVRAY à M. BONHOMME.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est désignée secrétaire de séance Mme Stéphanie BOUSSAHA.




**Monsieur le Maire** expose au conseil municipal que, le budget primitif de la Commune étant adopté, il y a lieu d'accorder les subventions en faveur des associations, en rappelant leur rôle important dans le secteur culturel, sportif, scolaire, ou encore social, par des actions qui sont menées toute l'année au profit de la population.

Monsieur le Maire soumet une liste au vote du Conseil.

**Le Conseil,**

- ⇒ **Vu** le budget primitif de la Commune,
- ⇒ **Vu** la liste présentée par Monsieur le Maire,
- ⇒ **Considérant** l'intérêt que représentent ces différentes associations,

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :**

-  **Accorde** aux associations les subventions dont la liste est annexée à la présente délibération.
-  **Dit** que les crédits ont été prévus au budget primitif 2015 de la Commune (article 6574).
-  **Précise** que les subventions supérieures à 8 000 € seront versées aux associations en deux acomptes de 50 % (en mai et novembre) de façon à coïncider avec leurs besoins réels de trésorerie.

Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Bellegarde, le 31 mars 2015  
Le Maire,  
Juan MARINEZ



DEPARTEMENT DU GARD  
VILLE DE  
**BELLEGARDE**

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

#### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Votants
29	26	29

#### QUESTION N°

15-036

#### OBJET

**PRODUITS  
IRRECOUVRABLES**

-  
BUDGET PRINCIPAL  
/  
BUDGET EAU

#### ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
29	0	0

#### CONVOC. & AFFICHAGE

24/03/15

#### DEPOT EN PREFECTURE

Le

#### PIECE JOINTE

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2015

Le trente et un mars deux mille quinze, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

**Étaient présents :** Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Eric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

**Étaient absents :** Mmes et MM. Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Georgette ROUVRAY.

**Procurations :** de M. PANTEL à M. RIGAL, de M. SMAGGHE à M. MAZELLIER, de Mme ROUVRAY à M. BONHOMME.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est désignée secrétaire de séance Mme Stéphanie BOUSSAHA.

**M. le Maire** expose au Conseil que, d'après le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998, les taxes, versements et participations reconnus irrécouvrables pour des causes indépendantes à l'action du comptable chargé du recouvrement sont admises en non-valeur, après avis conforme du Conseil Municipal, par le trésorier-payeur général.

Sur demande du Comptable du Trésor, M. le Maire propose au Conseil d'admettre en non-valeur les sommes irrécouvrables correspondant aux recettes émises et enregistrées en perception comme suit :

Bellegarde - Budget Eau	
EXERCICE	MONTANT
2004	7.26 €
2005	189.28 €
2006	1 118.53 €
2007	1 069.62 €
2008	1 606.52 €
2009	1 444.77 €
2010	2 070.89 €
2011	1 452.29 €
2012	1 522.79 €
2013	1 081.22 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 563.17 €</b>

Il y a donc lieu de déclarer irrécouvrables ces titres de recettes soit un total de **11 563.17 €** affectant le budget de l'eau.

#### Le Conseil municipal,



- ☞ **Vu** le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998 ;
- ☞ **Considérant** qu'il y a lieu de tenir compte des recommandations du Comptable du Trésor ;

.../...

Certifié exécutoire par le  
Maire, compte tenu de la  
réception en  
Préfecture le...  
et de la publication le ...

La présente délibération  
peut faire l'objet d'un  
recours pour excès de  
pouvoir devant le Tribunal  
administratif dans un délai  
de deux mois à compter de  
sa réception par le  
représentant de l'Etat et de  
sa publication ou de sa  
notification.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :**

-  **Admet en non-valeur** la somme totale de **11 563.17 €** sur le budget de l'Eau.
-  **Dit** que ces dépenses sont prévues à l'article 654 (« pertes sur créances irrécouvrables ») du budget de l'eau 2015.

Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Bellegarde, le 31 mars 2015

Le Maire,  
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD  
VILLE DE  
**BELLEGARDE**  
SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16  
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	26	29

QUESTION N°		
15-037		
OBJET		
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE PARCELLES COMMUNALES		
- AUTO CROSS BELLEGARDAIS		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
29	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
24/03/15		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		
Convention		

Certifié exécutoire par le  
Maire, compte tenu de la  
réception en  
Préfecture le...  
et de la publication le ...

La présente délibération  
peut faire l'objet d'un  
recours pour excès de  
pouvoir devant le Tribunal  
administratif dans un délai  
de deux mois à compter de  
sa réception par le  
représentant de l'Etat et de  
sa publication ou de sa  
notification.

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2015

Le trente et un mars deux mille quinze, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

**Etaient présents :** Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Eric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

**Etaient absents :** Mmes et MM. Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Georgette ROUVRAY.

**Procurations :** de M. PANTEL à M. RIGAL, de M. SMAGGHE à M. MAZELLIER, de Mme ROUVRAY à M. BONHOMME.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est désignée secrétaire de séance Mme Stéphanie BOUSSAHA.

**Monsieur le Maire** rappelle au Conseil Municipal que la Commune avait, par délibération n°14-004 du 29 janvier 2014, mis gratuitement à disposition de l'association "AUTO CROSS BELLEGARDAIS" une partie des terrains situés sur les parcelles cadastrées section E n°693, 1399, 1402 et 1404, lieu-dit "PIECHEGUT".

Il rappelle que cette mise à disposition de terrains se fait depuis 2008 par délibération unique et non plus par convention pluriannuelle.

Il propose donc de renouveler cette mise à disposition pour **la période du 28 mai 2015 au 2 juin 2015**, sous réserve, pour l'association, de l'obtention des autorisations nécessaires.

**Le Conseil,**

- ☞ **Vu** la délibération n°14-004 du 29 janvier 2014 et la convention correspondante,
- ☞ **Vu** le nouveau projet de convention ci-annexé,

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :**

- 🇫🇷 **Autorise** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de mise à disposition de terrains communaux au profit de l'association AUTO CROSS BELLEGARDAIS, valable pour la période du 28 mai 2015 au 2 juin 2015.

Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Bellegarde, le 31 mars 2015

Le Maire,  
Juan MARINEZ





DEPARTEMENT DU GARD  
VILLE DE  
**BELLEGARDE**

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16  
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	26	29

QUESTION N°		
15-038		
OBJET		
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE PARCELLES COMMUNALES		
- PARCOURS DE CHASSE BELLEGARDAIS		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
29	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
24/03/15		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		
Convention		

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2015

Le trente et un mars deux mille quinze, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

**Etaient présents :** Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Eric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

**Etaient absents :** Mmes et MM. Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Georgette ROUVRAY.

**Procurations :** de M. PANTEL à M. RIGAL, de M. SMAGGHE à M. MAZELLIER, de Mme ROUVRAY à M. BONHOMME.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est désignée secrétaire de séance Mme Stéphanie BOUSSAHA.

**Monsieur le Maire** rappelle au Conseil Municipal que, par délibération n° 00-058 du 25 mai 2000, la Commune avait mis à disposition de l'association "PARCOURS CHASSE BELLEGARDAIS", gratuitement, la parcelle cadastrée section E n° 1419, anciennement 919, lieu-dit "PIECHEGUT", pour une durée indéterminée.

En 2014, la commune ayant cédé à la société SITA FD une partie de cette parcelle, il convient aujourd'hui de mettre à jour la convention afférente à cette mise à disposition.

Monsieur le Maire explique que la parcelle section E n° 1419 a été divisée en deux parties :

- la parcelle section E n°2276, qui est restée propriété de la commune
- et la parcelle section E n° 2277 qui a été cédée à la société SITA FD.

Par courrier daté du 16 mars 2015, Monsieur Laurent DUCURTIL, *Président de l'association PARCOURS CHASSE BELLEGARDAIS*, a demandé le renouvellement de la mise à disposition gratuite d'un terrain communal.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal l'approbation de la nouvelle convention, telle qu'annexée à la présente.

**Le Conseil,**


- ☞ **Vu** la délibération n° 00-058 du 25 mai 2000 et la convention correspondante,
- ☞ **Vu** le courrier du 16 mars 2015, adressé par M. Laurent DUCURTIL, Président de l'association "PARCOURS CHASSE BELLEGARDAIS",
- ☞ **Vu** le nouveau projet de convention ci-annexé,

.../...

*Certifié exécutoire par le  
Maire, compte tenu de la  
réception en  
Préfecture le...  
et de la publication le ...*

*La présente délibération  
peut faire l'objet d'un  
recours pour excès de  
pouvoir devant le Tribunal  
administratif dans un délai  
de deux mois à compter de  
sa réception par le  
représentant de l'Etat et de  
sa publication ou de sa  
notification.*

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :**

 **Autorise** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de mise à disposition de la parcelle section E n° 2276 au profit de l'association "PARCOURS CHASSE BELLEGARDAIS".

*Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Bellegarde, le 31 mars 2015*

*Le Maire,  
Juan MARINEZ*



DEPARTEMENT DU GARD  
VILLE DE  
**BELLEGARDE**

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16  
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	26	29

QUESTION N°		
15-039		
OBJET		
CONTRAT DE LOCATION DE COURTE DUREE - DANIEL DIDELOT		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
29	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
24/03/15		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		
Contrat		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...  
et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2015

Le trente et un mars deux mille quinze, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

**Étaient présents :** Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Eric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

**Étaient absents :** Mmes et MM. Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Georgette ROUVRAY.

**Procurations :** de M. PANTEL à M. RIGAL, de M. SMAGGHE à M. MAZELLIER, de Mme ROUVRAY à M. BONHOMME.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est désignée secrétaire de séance Mme Stéphanie BOUSSAHA.

**Monsieur le Maire** rappelle tout d'abord la délibération n°13-021 du Conseil Municipal du 26 février 2013, concernant le renouvellement de la location de parcelles de terrain nu, section C lieu-dit "CENT SALMEES", appartenant à la Commune, au profit de Monsieur Daniel DIDELOT, pour une durée maximale de deux ans.



Le contrat de location arrive aujourd'hui à son terme.

Par courrier du 9 mars 2015, Monsieur Daniel DIDELOT ayant demandé le renouvellement de cette location, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le nouveau contrat de location (*cf. document ci-annexé*).

### Le Conseil,

- ☞ **Vu** la demande écrite de Monsieur Daniel DIDELOT du 9 mars 2015 ;
- ☞ **Vu** le projet de nouveau contrat de location ci-annexé ;
- ☞ **Considérant** que ces terrains ne sont actuellement d'aucune utilité pour la commune ;

### Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

-  **Approuve** le contrat de location ci-joint,
-  **Autorise** Monsieur le Maire à le signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Bellegarde, le 31 mars 2015  
Le Maire,  
Juan MARINEZ



DEPARTEMENT DU GARD  
VILLE DE  
**BELLEGARDE**

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16  
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	26	29

QUESTION N°		
15-040		
OBJET		
ACQUISITION GRATUITE DE PARCELLE - PARKING DE LA CAVE COOPERATIVE - COMPLEMENT DELIBERATIONS N°10.082 du 15/11/10 & N°14-110 du 20/11/14		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
29	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
24/03/15		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2015

Le trente et un mars deux mille quinze, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

**Étaient présents :** Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Eric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

**Étaient absents :** Mmes et MM. Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Georgette ROUVRAY.

**Procurations :** de M. PANTEL à M. RIGAL, de M. SMAGGHE à M. MAZELLIER, de Mme ROUVRAY à M. BONHOMME.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est désignée secrétaire de séance Mme Stéphanie BOUSSAHA.

**Monsieur le Maire** rappelle que par délibérations n°10-082 du 15/11/2010 et n°14-110 du 20/11/2014, la Commune avait approuvée l'acquisition gratuite du parking de la Cave Coopérative, cadastré section C n° 1094 (p), par la SCA Les Vignerons Créateurs.

A ce jour, le projet de cession est en cours de finalisation. En effet, en date du 15 décembre 2014, M. Vincent BALP, géomètre expert en charge du dossier, nous a transmis les documents finaux d'arpentage. La parcelle cédée, d'une contenance de 2663 m<sup>2</sup>, a été numérotée par les services du Cadastre : section C n°2197.

A la demande de Maître Joël BARTOLOTTI, la SCA La Clairette nous a transmis, le 4 mars 2015, un courrier réitérant le souhait de la dite SCA de céder gratuitement à la commune le parking de la cave coopérative " Les Clairettes".

**Le Conseil,**

- ☞ **Vu** l'article L.111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,
- ☞ **Vu** le Plan cadastral du 01/12/2014,
- ☞ **Vu** le courrier de Me Joël BARTOLOTTI du 9 janvier 2015,
- ☞ **Vu** le courrier de la SCA La Clairette en date du 4 mars 2015,




**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :**

- 🇫🇷 **Approuve** la cession gratuite, par la SCA Les Vignerons Créateurs, de la parcelle cadastrée section C n°2197, d'une superficie de 2 663 m<sup>2</sup>, à la Commune.
- 🇫🇷 **Dit** que les frais d'acte afférents à cette acquisition sont à la charge de la commune.
- 🇫🇷 **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces découlant du présent projet.

.../...

*Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.*

-  **Désigne** l'office notarial de Bellegarde à établir l'acte de cession gratuite.
-  **Dit** que ce terrain sera inscrit à l'inventaire communal sous le numéro TER-0001-02112.
-  **Dit** que les dépenses correspondantes à cette acquisition seront imputées au budget en cours, sous le numéro 2112/822/0123.

*Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Bellegarde, le 31 mars 2015  
Le Maire,  
Juan MARINEZ*



DEPARTEMENT DU GARD  
VILLE DE  
**BELLEGARDE**

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16  
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volonts
29	26	29

QUESTION N°		
15-041		
OBJET		
ACCORD DE CESSION D'UN B.E.A.		
-		
AMETIS VERS HABITAT DU GARD		
-		
PROJET CONSTRUCTION DE LA GENDARMERIE		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
25	0	3
CONVOC. & AFFICHAGE		
24/03/15		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2015

Le trente et un mars deux mille quinze, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

**Etaient présents :** Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Eric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

**Etaient absents :** Mmes et MM. Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Georgette ROUVRAY.

**Procurations :** de M. PANTEL à M. RIGAL, de M. SMAGGHE à M. MAZELLIER, de Mme ROUVRAY à M. BONHOMME.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est désignée secrétaire de séance Mme Stéphanie BOUSSAHA.

**Monsieur le Maire** rappelle au conseil municipal le projet de nouvelle brigade de gendarmerie, dont les travaux doivent démarrer sous peu au sein de la ZAC des Ferrières.

Il rappelle ensuite que pour cela, et par délibération n° 14-074 en date du 20 juin 2014, le conseil municipal a notamment approuvé le bail emphytéotique administratif (BEA) et la convention de mise à disposition associée.

Il expose alors qu'il convient dorénavant d'accorder au preneur du bail, la société AMETIS, le droit de céder ce bail ainsi que la convention à la société Habitat du Gard, qui sera le gestionnaire final de cette future brigade.

Monsieur le Maire explique qu'il ne se prononcera pas sur ce projet de délibération en raison de sa qualité d'administrateur d'Habitat du Gard.

### Le Conseil,

- ☞ **Vu** l'article L.1311-3 du CGCT ;
- ☞ **Vu** l'article 1.4 du BEA ;

### Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- 🇫🇷 **Approuve** le principe de la cession par Ametis au profit de la société Habitat du Gard du bail, de ses annexes, de la convention et de tout autre élément nécessaire à la réalisation de cette opération.

Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Bellegarde, le 31 mars 2015

Le Maire,  
Juan MARINEZ